

Flash info PsyEN

Dissimulation, mépris et casse du service public d'orientation de l'Éducation nationale

Ces trois mots résument la politique de notre ministère à l'égard des CIO !

Alors que le 21 Mars, celui-ci n'a apporté aucune réponse aux demandes de l'intersyndicale, nous apprenons par les CSAIO qui ont été reçus il y a un mois, que le cabinet du Ministre persiste dans sa volonté de ne laisser subsister qu'un CIO par département d'ici 3 ans et de nommer de petits regroupements de PsyEN EDO dans certains lycées. Quant aux DCIO, ils seraient rapatriés sur les SAIO, impactés eux aussi par la réforme territoriale, ou dans les DSDEN. Ceci signifierait donc la fermeture d'une centaine de CIO par an à partir de l'an prochain. Au lieu d'entendre les arguments des personnels, des parents, des élus, le MEN accélère dans sa volonté de destruction du réseau des CIO.

Cette réforme ne répond qu'à des motifs idéologiques !

A qui va-t-on faire croire que la fermeture des CIO va améliorer l'aide et l'accompagnement des élèves alors que les PsyEN auront toujours 1500 élèves en charge et seront toujours écartelés entre leurs établissements ?

A qui va-t-on faire croire que le service public sera plus performant sans lieux de travail collectifs, sans directeurs-trices pour impulser et coordonner les actions, les projets ?

A qui va-t-on faire croire que ceci permettra des économies alors que les budgets des CIO sont déjà exsangues et que leurs conditions de logement se sont considérablement dégradés avec les fusions de CIO ?

La vérité c'est que cette réforme vise à libéraliser le champ de l'orientation scolaire, à favoriser les start up et autres organismes privés

déguisés en association ! La vérité c'est que l'État veut régionaliser l'orientation des élèves !

Tous ceux qui ont cherché à nous convaincre des années durant que notre avenir était dans le SPRO et qui militent aujourd'hui pour des « guichets uniques » devraient mesurer les conséquences de leur position.

Les annonces présidentielles, suite au grand débat, prétendant préserver les services publics, s'avèrent être mensongères. Non seulement, la destruction des CIO est programmée mais le ministère cherche à passer en force et dissimule ses intentions pour empêcher la réaction des personnels et des usagers !

Action !

- ⇒ **Le 9 Mai, toutes les organisations syndicales appellent à la défense du service public contre la réforme de la fonction publique concoctée par le gouvernement. C'est le moment d'être visibles et très nombreux !**

Le SNES-FSU a proposé une nouvelle réunion intersyndicale afin d'étudier ensemble des modalités d'action pour s'opposer à ces mesures d'éradication du service public d'orientation de l'EN.

- ⇒ **Le samedi 18 mai, le SNES appelle à une manifestation à Paris pour défendre l'éducation.**

Toutes et tous mobilisé.e.s !

ONISEP : Boycott du CTE le 23 avril !

Les élus-es FSU au Conseil technique d'établissement de l'ONISEP ont découvert 8 jours avant ce CTE, un projet de "convention-type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Onisep" prévue par l'article 18 de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5.09.2018 (<https://www.snes.edu/IMG/pdf/cp-fsu-23-04.2019-.pdf>)

La FSU a appelé, avec les autres organisations syndicales au boycott de cette instance car le texte soumis se présente comme un chèque en blanc, un simple cadeau aux régions !

Décret provisoire en l'attente d'un décret définitif, qui ne dit rien de l'articulation des missions de l'ONISEP avec les services régionaux, ni de la répartition des ETP entre toutes les régions, ni

enfin sur le devenir des 95 ETP conservés par le MEN.

Les élus-es FSU en ont assez de la désinvolture avec laquelle est traité ce dossier!

Méprisant les personnels, le MEN et la direction de l'ONISEP ne disent rien sur ce que l'ONISEP va conserver comme missions ni sur le devenir des personnels qui devront demander des détachements aux régions sur des profils de postes que la région déterminera. S'ils ne le demandent pas que leur proposera l'Education nationale ?

Ici comme dans le dossier de l'orientation, les motifs de ce gouvernement sont bien peu avouables et vont aboutir à soumettre l'information des jeunes et des familles à la partialité, à la manipulation et renforcer les inégalités sociales !

Réforme territoriale : Les SAIO dans la cible !

La réforme territoriale annoncée limite le rôle des recteurs d'académie à la gestion des personnels, aux recrutements et à l'allocation de moyens.

Elle inverse les responsabilités actuelles puisque les recteurs qui avaient les compétences de droit commun, les perdent et se voient cantonnés à des compétences d'attribution. **Le recteur de région académique** devient décisionnaire pour toutes les mesures concernant la politique éducative, donc la politique d'orientation (en particulier le Bac + 3 / Bac - 3 et la carte des formations).

Ceci devrait aboutir à une mutualisation des moyens et à la désignation d'un **super CSAIO auprès du Recteur de région académique**, dont le(s) recteur(s) d(es) académie(s) sera/seront l(es) adjoint(s).

Ce nouvel échelon hiérarchique va **affaiblir le rôle des recteurs d'académie et rendre plus difficile la lutte que nous menons pied à pied avec les régions pour empêcher qu'elles outrepassent leurs compétences**. Les priorités du recteur de région académique, comme le rappelle le texte, porteront sur la cohérence avec l'insertion professionnelle régionale **dans une vision adéquationniste de l'orientation qui se soucie bien peu de la psychologie des adolescents et des psychologues !**

Les DCIO, privés de CIO risquent donc de voir leurs missions réduites à des activités en lien avec les procédures, la formation des professeurs et le pilotage des projets avec les régions.

Ballon d'essai à Alençon : le rectorat de Caen dépasse les bornes !

Les élus du SNES de l'académie de Caen viennent d'être alertés par les collègues du CIO d'Alençon (antenne d'Argentan en cours de fermeture) : ceux-ci **ont reçu du rectorat un « avis d'affectation à titre provisoire » au LPO d'Argentan du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 !**

En décidant d'affecter des PsyEN en EPLE, **le rectorat de Caen ne respecte pas l'art. 1 de notre décret statutaire** (https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033968083). D'ailleurs, il indique comme référence en visa de l'avis d'affectation de nos collègues, le décret statutaire des professeurs certifiés en lieu et place de celui des psychologues de l'EN !

Le SNES s'est saisi de cette situation et accompagne les collègues, tant au niveau national qu'académique. Il exige du rectorat de Caen d'annuler cette décision hors la loi, et du MEN qu'il veille à ce que les textes statutaires soient respectés dans toutes les académies.

INACCEPTABLE ! Raison de plus pour se mobiliser !!